La Chambre a poursuivi la discussion du projet relatif à la propriété commerciale

Jeudi après-midi, la Chambre reprend la suite de la discussion du projet de loi relatif à la propriété commerciale et industrielle.

M. PUECH, rapporteur, fait connaître le nouveau texte que la commission propose pour l'article 1er, afin de donner satisfaction aux observations de M. Cautru : « *Les dispositions de la loi du 30 juin 1926, s'appliqueront également aux locaux accessoires même éloignés du fonds principal, quelle que soit la date de location, et ces locaux ont été expressément visés en vue du commerce et sont indispensables à son exploitation.* »

Le président met aux voix le nouveau texte de l'art. 1er, qui est adopté par 452 voix contre 128.

M. CLAMAMUS soutient ensuite un article additionnel accordant le droit de priorité pour le renouvellement du bail en faveur du locataire occupant. — Après diverses observations, cet amendement est repoussé par 330 voix contre 270.

Le texte de l'article 2

L'art. 2 est ainsi conçu :

« *Les trois premiers paragraphes de l'art. 2 de la loi du 30 juin 1926, modifié par l'art. 1er de la loi du 22 avril 1927, sont remplacés par les dispositions suivantes :*

» *Le locataire, le concessionnaire ou les ayants cause qui voudront obtenir le renouvellement d'un bail écrit devront en notifier la demande au bailleur par acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée, avec avis de réception, avant l'expiration du bail ou avant l'expiration de la prorogation, s'il en existe une, dans les délais maxima et minima ci-après : deux ans et douze mois, pour un bail de plus de neuf ans ; un an et six mois, pour les baux de neuf ans ou moins de neuf ans. S'il s'agit d'un bail verbal, d'un bail comportant plusieurs périodes, et que le bailleur dénonce le bail à l'expiration de l'une des périodes autre que la dernière, ou d'un bail dont la durée est subordonnée à un événement dont la réalisation autorise le bailleur à demander la résiliation, la demande en renouvellement devra être formulée dans le mois qui suivra le congé ou la demande en résiliation.*

» *Si la résiliation doit s'opérer de plein droit, le délai d'un mois partira de la date de la notification faite au locataire de l'événement qui l'aura déterminée. Cette notification devra, à peine de nullité, indiquer que faute par lui d'avoir formé la demande de renouvellement dans le délai d'un mois, il sera déchu du bénéfice de la loi du 30 juin 1926.* »

Après une longue discussion, l'ensemble de l'article 2 est réservé, à la demande de M. Raoul PERET, pour coordonner divers textes.

M. COUTEL présente des observations sur l'article 3 relatif *à la durée du nouveau bail et aux conditions de l'arbitrage pour la fixation du prix.*

M. MASSIMI propose un texte additionnel tendant à fixer un plafond pour l'augmentation du loyer.

M. CLAMAMUS demande le renvoi à la Commission du texte pour approfondir la question. La Chambre, consultée, décide alors que la suite du débat est renvoyée à mardi prochain.

Le régime fiscal appliqué aux coopératives agricoles

Le Président invite la Chambre à fixer la date de l'interpellation de M. André Hesse sur le régime fiscal appliqué aux coopératives agricoles.

M. Paul REYNAUD. — Je suis heureux de dire à l'interpellateur que cette interpellation n'a plus d'objet; le Conseil des ministres a décidé que les poursuites dirigées contre certaines de ces coopératives seront arrêtées, même si elles étaient engagées à titre conservatoire. (Applaudissements).

La situation financière et l'état de la trésorerie

La Chambre est appelée à fixer la date de l'interpellation de M. Georges Bonnet sur la situation financière et l'état de la Trésorerie.

M. André TARDIEU propose pour cette date le premier vendredi disponible.

M. Georges BONNET déclare que son interpellation vise avant tout la question des budgets communaux et départementaux. L'émotion des contribuables est en effet grande, quand il voit, au lieu des dégrèvements annoncés, des augmentations considérables de leur feuille d'impôts.

Je communiquerai, dit-il, des exemples qui ne manqueront pas de surprendre la Chambre; à l'heure où le Parlement estime nécessaire de pratiquer une politique de dégrèvements, va-t-on continuer à réduire le taux de l'impôt et à en augmenter l'assiette ? Nous demandons à la Chambre d'accepter la date du 4 juillet.

M. GERMAIN MARTIN accepte cette date, puis la séance est levée.

D'importantes questions budgétaires ont été examinées hier par le Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis hier matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

Le Conseil a examiné les diverses questions, tant budgétaires que de trésorerie, sur lesquelles le Président du Conseil, le Ministre des Finances et le Ministre du Budget doivent s'expliquer aujourd'hui devant la Commission des Finances de la Chambre. Le Conseil a unanimement approuvé les exposés faits à ce sujet par le Président du Conseil et les ministres intéressés.

Le Conseil a chargé M. Raoul Péret, garde des Sceaux, d'insister auprès du Sénat pour une discussion très prochaine des propositions de loi relatives à l'amnistie en Alsace et en Lorraine.

En raison du dépôt prochain sur le bureau de la Chambre du projet de loi relatif au statut fiscal des coopératives agricoles, le Conseil a décidé d'arrêter les poursuites exercées à titre conservatoire contre certaines d'entre elles.

M. P.-E. Flandin, ministre du Commerce, a rendu compte de l'étude qu'il poursuit au sujet des répercussions du nouveau tarif américain sur l'économie française.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les accidents d'auto

Chauffeur au service des établissements Glorieux, Eugène Chaumier conduisait un lourd camion-auto lorsqu'à *la Croix-d'Anzin* il renversa et blessa un cycliste, M. Léopold Hoyaux.

Le chauffeur, poursuivi pour blessures involontaires, a été condamné par le tribunal de Valenciennes à huit jours de prison avec sursis, 100 francs d'amende, et à verser 11.608 francs d'indemnité provisionnelle à la partie civile.

Après plaidoiries de Me Delcourt pour le prévenu et de Me Crépin pour M. Hoyaux, la Cour confirme le jugement de première instance.

⁂

A la suite d'un accident dont il fut reconnu responsable, M. Auguste Mesans a été condamné par le tribunal de Béthune à 50 fr. d'amende.

M. Léon Baillez, partie civile, ayant été débouté, fit appel. Mais depuis il s'est désisté. Ce qui engage la Cour à confirmer le premier jugement.

⁂

M. Zéphir Defontaine, chauffeur de taxi à Douai, circulait en auto à Billy-Montigny lorsqu'il renversa et blessa un piéton, M. J.-B. Verez. Le chauffeur a été condamné par le tribunal de Béthune à 16 francs d'amende et à verser à la victime une provision de 2.000 francs.

En appel, l'affaire est plaidée par Me Deschodt et Me Soland fils

La Cour confirme la décision des premiers juges mais en spécifiant qu'un tiers seulement de la responsabilité incombe à Defontaine.

⁂

M. Henri Lemaire, boucher à Don, circulait en auto dans cette localité lorsqu'il renversa et blessa un cycliste, M. Pierre Parsy, et M. Albert Dubart.

Le tribunal de Lille a condamné Lemaire à 25 francs d'amende et à verser 1.000 et 20.000 fr. de dommages-intérêts provisionnels.

Devant la Cour, quatre avocats, Me Olivier-Rufquin, Thellier et Philippe Soland plaident dans cette affaire.

La Cour condamne Lemaire à huit jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende. Elle estime la responsabilité civile de l'automobiliste à un tiers et celle de la victime aux deux tiers.

Les conséquences d'une ruade

M. Hénée Pernez, cultivateur et conseiller municipal à Joulain, avait attaché son cheval à une haie. M. Delvallée vint à passer par là et fut atteint par une ruade du cheval.

Le tribunal de Valenciennes a condamné le cultivateur pour blessures par imprudence à 15 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

Après plaidoirie de Me P. Soland, **la Cour réduit la peine de prison à huit jours ; elle confirme le sursis ainsi que le taux de l'amende.**

Une bordée tragique

Le 30 octobre dernier, le vapeur « Fort Médine » faisait escale à Dunkerque. Deux soutiers, Le Bihan et Micheiel, profitèrent de la circonstance pour aller à terre.

Dans un débit ils rencontrèrent un autre navigateur, André Le Boulanger, qui chercha querelle à Le Bihan et à bout d'arguments le frappa d'un coup de couteau. Le malheureux dut être transporté à l'hôpital et y rester un assez long temps.

Le Boulanger, qui avait été condamné précédemment au Havre à quatre mois de prison pour coups et rébellion le fut à nouveau à Dunkerque où il récolta deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

La Cour fut sévère cette fois-ci. Marie Truquet ne fera donc que huit mois de prison.

Les vols

Trois affaires de vols et complicité de vols :

Dans la première, Alphonse Heche et Marceau Lautrée ont été condamnés par le tribunal d'Arras à quatre mois de prison chacun.

L'affaire ne paraît pas très claire à la Cour qui ordonne un complément d'enquête.

⁂

Dans la seconde, qui a eu son dénouement devant le tribunal d'Arras, Martin Chartier et François Miguel ont été condamnés à deux mois de prison l'un et l'autre.

La Cour estime qu'il y a doute et acquitte les deux prévenus.

⁂

Pour vol à Guines, Marie Truquet a été condamnée à 3 et 8 mois de prison sans confusion.

La Cour lui accorde cette faveur, Marie Truquet ne fera donc que huit de prison.

Une cartomancienne fabriquait à Bruxelles, des philtres d'amour et de mort

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Au cours d'un procès en divorce, qui se tient actuellement au Palais de Justice de Bruxelles, des faits d'une nature très étrange ont été révélés par l'avocat du mari.

En 1926, l'épouse V... introduisit une requête en divorce pour infidélités de son mari. Quelques mois plus tard, la servante de M. V... lui révéla la cause de certaines affections assez graves dont il était souffrir et sur la nature desquelles le médecin n'avait pu se prononcer. Il s'agissait de gonflements des membres inférieurs et des parties sexuelles avec accompagnement de plaies et crevasses très douloureuses. La servante ajouta que Mme V... avait reçu d'une certaine cartomancienne, connue sous le pseudonyme de Crocke, habitant une impasse rue des Anges, certaines préparations avec lesquelles on imbibait le linge de corps du mari.

Celui-ci s'adressa à un détective privé, qui envoya sa femme chez Crokeke. Elle raconta qu'elle était jalouse de son mari et qu'elle avait l'intention de s'en débarrasser. Tout de suite, la tireuse de carte lui proposa un mélange à base d'arsenic, dit philtre de la mort, moyennant le paiement de 100 francs. Tout en préparant le mélange mortel, la sorcière raconta qu'elle recevait de nombreuses visites du même genre et qu'elle fabriquait également d'autres filtres pour 20 francs, les uns philtres d'amour et les autres, philtres de jalousie.

La hideuse mégère montra encore à la solliciteuse quelques cadeaux qu'elle prétendait venir de femmes à qui elle avait rendu service.

Le philtre de mort fut analysé par les experts du Parquet et reconnu extrêmement nocif, mais la Justice n'a pu trouver matière à poursuite, le délit n'étant pas suffisamment caractérisé et la cartomancienne fut laissée en liberté.

Aujourd'hui, elle a disparu et elle exerce probablement à l'étranger son infâme trafic.

LA JOURNÉE SPORTIVE

CYCLISME

Le VIIme Grand Critérium Cycliste du Réveil du Nord

UN PRIX « GIBBS » DE 500 FRANCS POUR LES 4e CATÉGORIE ET DÉBUTANTS

C'est le dimanche 29 juin prochain, qui se disputera pour la septième fois, le Grand Critérium Cycliste du « Réveil du Nord ».

Le Critérium, cette année est national, c'est-à-dire ouvert aux coureurs toutes classes, toutes catégories de nationalité française, exception faite des amateurs.

Grâce à la générosité de la firme GIBBS, qui a bien voulu doter cette épreuve d'une somme de 500 francs, la liste des prix réservés aux 4e catégorie et débutants a été en conséquence, augmentée dans des proportions assez sensibles. Voici donc à ce jour la liste des prix :

Classement général : 1er, 1.000 fr. ; 2e, 500 ; 3e, 300 fr. ; 4e, 200 fr. ; 5e, 150 ; 6e, 100 ; 7e, 100 ; 8e, 90 ; 9e, 80 ; 10e, 70 ; 11e, 60 ; du 12e au 20e, chacun 50 francs.

Classement pour les 4e catégorie et débutants avec cumul au classement général : 1er, 250 fr. ; 2e, 200 ; 3e, 150 ; 4e, 100 ; 5e, 80 ; 6e, 70 ; 7e, 60 ; 8e, 50, du 12e, chacun 50 fr. ; du 13e au 20e, chacun 40 francs.

Les coureurs n'ayant pas touché de prix et terminant dans les délais réglementaires toucheront une prime de 25 francs.

Il sera en outre attribué les primes suivantes par ordre de classement aux Sociétés ayant quatre coureurs classés comptant le plus petit nombre de points : 300 fr. ; 200 fr. ; 150 fr. ; 100 fr. et 50 fr.

Le parcours du Critérium Cycliste est de 150 kilomètres. Départ de Lille, 166, rue de Paris, à 10 h. 30. Départ officiel Route de Douai à Ronchin à 11 heures.

Les engagements (6 francs) sont reçus au « Réveil du Nord », 168, rue de Paris, à Lille, Montjoncher sur la feuille d'engagement : Critérium Cycliste du « Réveil du Nord » et indiquer classe et catégorie.

Les engagements seront reçus jusqu'au jeudi 26 à minuit, il ne sera plus tenu compte de ceux parvenus après cette date. Avis aux éternels retardataires.

Au Vélodrome d'Hesdin

Programme des courses cyclistes sur piste organisées par le Vélo-Club Hesdinois le 29 juin 1930, à 15 h. : 1. Course à l'occasion de la deuxième réunion de la saison : 1. Course de débutants. Prix en nature. — 2. Course locale (30 tours de piste) pour les membres actifs du Vélo-Club Hesdinois. — 3. Course poursuite. — 4. Course régionale (50 tours de piste). — Les courses 3 et 4 ci-dessus (poursuite et régionale, 50 tours) sont ouvertes aux licenciés de l'U.V.F. toutes catégories, sauf professionnels. — 5. Course de consolation pour les coureurs non classés dans les courses précédentes.

UNE BELLE ÉPREUVE A DUNKERQUE LE 29 JUIN

La Pédale du B.A.C.D. organise pour le mardi 24 juin une épreuve cycliste intitulée « Le Grand Prix de Dunkerque », itinéraire : Dunkerque, Hazebrouck, 90 km. Prix 1.500 en espèces, 500 fr. en nature. Engagements 5 fr. M. Esselin, 8, rue Nouvel Arsenal. Clôture le 23 juin. Dossards 5 fr. 1er prix, 250 fr. ; 4e catég., 1er prix 50 fr. ; débutants, 1er prix, 50 fr.

Primes : 1er de la course, 25 fr. ; 1er des 4e cat. 25 fr. ; 1er débutant, 25 fr., etc.

Cette épreuve est régionale et ouverte aux coureurs toutes classes, toutes catégories.

Primes à Cassel, aller et retour.

Une quarantaine de coureurs se sont déjà engagés dont : Vandendonckt G., Pinaseel, Vandendonckt A., Bourry, Coussaert, Marvaille, Maniez, Caron.

LE CIRCUIT DES JUNIORS A ROUBAIX

Ce dimanche 22 juin devra lieu une épreuve réservée aux jeunes, nés jusque 16 ans dans l'année sur le parcours de l'Essor de l'Epeuve à parcourir 4 fois soit 45 km. Départ à 15 h. chez Léonce Meyer, rue du Grand Chemin, près du Pont et arrivée chez Delhaere, 105, rue du Grand Chemin où les inscriptions sont reçues moyennant 3 fr. 50. Plus de 400 francs de prix dont 100 fr. au premier, 100 fr. de primes seront distribuées sur le parcours. Cette épreuve est organisée par un groupe de commerçants de l'Alouette et rue de Mouvaux.

ATHLÉTISME

Les Championnats du Nord

C'est dimanche prochain qu'auront lieu, pour la 16e fois, les annuels championnats du Nord.

C'est à Roubaix, au superbe Parc Jean Dubrulle, que les épreuves se dérouleront toute la journée.

Toutes les épreuves classiques figurent au programme qui comprend ainsi : 100 — 200 — 400 — 800 — 1.500 — 5.000 — 10.000 mètres plats ; 110 et 400 mètres haies ; 3.000 mètres steeple ; saut en hauteur ; saut en longueur ; saut à la perche ; lancement du poids, du disque, du javelot, du marteau ; relais 4 fois 100 mètres et 4 fois 400 mètres. Tous les meilleurs éléments appartenant à près de 45 clubs sont engagés.

TOURISME

NORD TOURISTE

Dimanche 22 juin excursion cycliste d'un jour au Mont de l'Enclus. Départ de Roubaix Grand-Place à 6 h. 30. Ionetiens à Tourcoing, Place Sébastopol et départ à 6 h. 45. Aller par Dottignies, Espierre, Elcain, Tombois...

Les initiatives du Nord-Touriste

Le Nord-Touriste est une association à la fois modeste et florissante. Elle groupe tous les cyclistes de la région du Nord, prend soucl de leurs intérêts, leur facilite l'accès en Belgique, en un mot, elle protège la foule de ceux qui sont restés fidèles à la petite « Reine d'acier » et qui, soit pour le sport d'agrément le sport pur, le travail, l'utilisent de préférence.

Au cours de l'assemblée générale du 23 mars dernier, M. Dehédin, directeur administratif, donna lecture d'un rapport extrêmement intéressant.

Nous ne pûmes, à cette époque, l'analyser comme il le méritait. Mais, comme nous le retrouvons in-extenso dans le bulletin trimestriel de l'association, nous croyons bien faire d'en dégager les points essentiels.

L'effectif des cyclistes faisant partie du Nord-Touriste est de 38.969. Ils sont en diminution de 1.136.

M. Dehédin a recherché les causes de cette régression, il la découvre dans les raisons suivantes :

1° La difficulté de rouler à bicyclette augmente sans cesse ; la circulation automobile s'empare de plus en plus de la route, à tel point que la pratique de la bicyclette rendre impossible désormais à la femme, aux hommes âgés, aux enfants.

2° La petite voiture automobile a remplacé, dans beaucoup de maisons, les deux ou trois bicyclettes qu'on y comptait autrefois.

3° Les industriels ont organisé un service de transport de leurs ouvriers, par autocars, qui, autrefois, utilisaient le vélo.

4° La pratique du tourisme, au moyen du vélo, tend à diminuer, par suite d'une certaine paresse à l'effort, et à la cherté des hôtels, très rapprochés des étapes possibles à bicyclette.

5° Enfin, il semble que d'autres sports, plus à la mode, sollicitent nos jeunes gens, plus enviaux du volant que du guidon.

En un mot, il semblerait que l'usage de la bicyclette, en tant que sport d'agrément, soit « vieux jeu ».

Cependant l'heure est lointaine encore où la petite « reine d'acier » ne sera plus qu'un souvenir et un vieil ornement pour musée. Et la Nord-Touriste s'évertue à procurer aux cyclistes des avantages qui tendent à lui mener, en qualité de sociétaires, les six cent mille cyclistes que compte la région du Nord.

Routes et Circulation

Pour faire du vélo, il faut des routes. Ces routes sûres, où l'on ne soit pas toujours à se demander de quelle manière on va être broyé. Or, le développement continue de l'automobile rend la circulation à bicyclette très dangereuse. Le cycliste renversé par une auto est le « pain quotidien » du reportage journalistique.

Le Nord-Touriste se préoccupe de la question. Il fait pression sur les Pouvoirs Publics, où les accidents d'auto sont rares, car on se meut avec une sage lenteur, pour que l'on crée, à côté de la chaussée, un trottoir cyclable continu. Déjà, avant la guerre, le Nord-Touriste consacrait une partie de ses ressources à la création et à l'entretien de ces pistes pour cyclistes. Aujourd'hui, on nous assure que la question est à l'ordre du jour, tant au Ministère des Travaux Publics qu'au Parlement. Acceptons-en l'augure.

La Nord-Touriste, du reste, s'est préoccupé de l'entretien des trottoirs cyclables de la région. Il a aidé les communes dans une rgne mesure. Dans certains cas, il a même pris l'initiative de travaux d'améliorations dont l'utilité lui était signalée.

Des projets de plus grande envergure ont été à l'étude à la Direction des Ponts et Chaussées.

En tout cas, dit M. Dehédin « nos démarches ne prendront fin que lorsque nous aurons la preuve matérielle que l'on attache à la circulation des cyclistes, toute l'attention et tout l'intérêt qu'elle mérite ».

Postes de secours

Avec la participation de l'Automobile Club du Nord, le Nord-Touriste a « semé » un grand nombre de postes de secours sur la route. Il en existe 140, répartis sur les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Les postes sont généralement situés en dehors des agglomérations, là où il est difficile de trouver aide en cas d'accident ou de besoin. Ils sont indiqués par de grands panneaux, portant une croix de guerre peinte en rouge. Ils jalonnent déjà, tous les grands itinéraires du Nord et du Pas-de-Calais. A chacun d'eux, correspond un poste organisé pour les secours d'urgence. Dans l'avenir, tous seront dotés d'une cabine téléphonique, ouverte la nuit comme le jour.

Excursions

Le Nord-Touriste s'évertue à maintenir le principe et le goût des excursions à bicyclette. Ce sont des promenades d'une demi-journée, un jour parfois, deux exceptionnellement. Dans ce but, on organise, chaque dimanche, des sorties en groupe, auxquelles participent les fervents de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières et banlieue. Des capitaines de route règlent l'allure et les détails des sorties.

Les excursions à venir sont les suivantes :

22 juin : Mont de l'Enclus, 1 jour.
29 juin : Phalempin (bois), 1 jour.
6 juillet : Montigny-en-Gohelle (lac), 1 jour.
13 juillet : Ypres, Etang de Dickbusch, monument Guynemer, 1 jour.

Enfin, le samedi 15 mars, le Nord-Touriste organisait, avenue Gustave Delory, à Roubaix, un concours d'éclairage pour bicyclettes. Il était destiné à faire connaître les appareils d'éclairage, éclairage arrière notamment, susceptibles de satisfaire aux exigences de la nouvelle réglementation. A partir du 21 décembre prochain, en effet, toutes les bicyclettes devront être munies à l'arrière, d'une lanterne spéciale à feu rouge.

Des récompenses ont été accordées à quatre concurrents.

On le voit, on travaille au siège du Nord-Touriste, avec ténacité et persévérance. Aussi n'est-il pas surprenant d'enregistrer, à côté des facilités nombreuses procurées aux cyclistes par cet organisme, des initiatives qui sont pleines de promesses pour l'avenir du cyclisme en général, du sport cycliste en particulier.

E. B.

BOXE

La revanche Vermaut-Sportiello de nouveau retardée

Décidément les promoteurs de Tunis jouent de malchance avec le Championnat de France des poids mi-lourds qu'ils se proposent d'offrir aux sportsmen Tunisiens.

Prévu pour le 20 juin, puis remis au 29 courant, sur la demande de Sportiello, il a été renvoyé au 20 juillet, le challenger étant malade et incapable de trouver une forme suffisante pour se présenter en bonne condition avant la nouvelle date retenue et très sportivement acceptée par l'actif professeur Dubus.

Vermaut et Gydé jeune, s'étant préparés avec soin, pour ces importants combats, leur dévoué professeur, ne voulant pas que le travail accompli fut inutile, se mit en rapport immédiatement, avec les organisateurs parisiens du Cirque d'Hiver et c'est ainsi que samedi 21 courant, Vermaut rencontrera l'ex-champion de France des poids moyens Gandon, et samedi suivant Gydé jeune sera opposé à un adversaire de grande classe.

UN GRAND GALA LE 29 JUIN A BRUAY-EN-ARTOIS

Voici le programme du gala en plein air qui aura lieu le 29 juin à Bruay-en-Artois.

16x2 : Delobelle contre Oscar Meyer, ex-champion d'Allemagne ; Olliron contre Roux, qui fit match nul avec Kessler.

10x2 : Faucour contre Lefebvre, de Frévent ; Gerdal contre Vanderheeren, de Roubaix.

8x2 : match revanche Gonthier de Bruay contre Deyolle, de Salsis.

6x2 : trois préliminaires avec Hasse, Duriez et Diével, de Bruay contre une équipe de Hirson.

GOLF

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

La finale du championnat international féminin de golf a été disputée hier au golf de Saint-Germain sur trente-six trous entre Mlle Simone Thion de la Chaume et Mlle Diana Esmond. Mlle Simone Thion de la Chaume a triomphé par cinq trous d'avance, alors qu'il n'en restait que quatre à jouer.

NATATION

LES CHAMPIONNATS DE LA 3e RÉGION

Les pupilles de Neptune de Lille, sont chargés par le Comité du Nord de la Fédération Française de Natation et de Sauvetage, de l'organisation des championnats de la 3e Région (Nord et Picardie), lesquels championnats auront lieu, dans le bassin des Bains Municipaux, rue d'Armentières à Lille, dimanche 22 juin 1930, à 15 heures.

Parmi les clubs engagés : Enfants de Neptune de Tourcoing, Amiens Athlétic Club, Racing Club d'Arras, Dunkerque Natation, etc...

Parmi les multiples épreuves, il faut citer : 1. Relai 4 fois 100 m. (hommes) ; 2. 100 m. nage libre (dames), où les Enfants de Neptune de Tourcoing présenteront leurs meilleures nageuses pour essayer de reprendre le titre de Championne de France ; 3. 200 m. nage libre (hommes), où nous verrons Norella qui battit dimanche dernier le record de France Junior, dans la Piscine des Tourelles à Paris ; Rozer Vandenlancke des E.N.T. et Vallerand, d'Amiens A.C. ; 4. 200 m. brasse (dames) ; 5. 200 m. nage libre (hommes).

Et pour clôturer un match de water-polo qui mettra aux prises les meilleurs nageurs de la région.

HIPPISME

COURSES A LONGCHAMP

PREMIÈRE COURSE. — Prix des Tilleuls (9 partants) : 1. Soif d'Amour (R. Bougerolles) g. 30 ; pl. 12. — 2. La Poursuite (F. Keogh) pl. 20. — 3. Amour Parfait (A. Rabbe) pl. 14.50.

DEUXIÈME COURSE. — Prix de Montgeroult (10 partants) : 1. Adast (F. Hervé) g. 16.50 ; pl. 6.50. — 2. Spick and Span (C. Bouillon) pl. 9. — 3. Joan of Navarre (F. Keogh) pl. 16.

TROISIÈME COURSE. — Prix de Martinvast (8 partants) : 1. Cryptomérie (C. Bouillon) g. 10 ; pl. 6.50. — 2. La Verge (R. Ferré) pl. 17.

QUATRIÈME COURSE. — Prix La Mésoreux (15 partants) : 1. Bessent (F. Hervé) g. 119.50 ; pl. 29.50. — 2. Estragon II (T. Turner) pl. 10.50. — 3. Hôra (A. Rabbe) pl. 19.

CINQUIÈME COURSE. — Prix du Cèdre (6 partants) : 1. Blancrage (M. Allamand) g. 47 ; pl. 21. — 2. Rentrevent (F. Keogh) pl. 20.

SIXIÈME COURSE. — Prix Mackenzie (16 partants) : 1. Volcelest (A. Rabbe) g. 60 ; pl. 21.50. — 2. Fils de Mars (R. Hubert) pl. 20. — 3. Ligny (C. Herbert) pl. 21.

COURSES A ASCOT

Résultats de la Gold Cupe : 1. Hosworth 3/1 ; 2. Meweed 3/1 ; 3. The Bastard 6/1. Gagné par une longueur ; trois longueurs séparaient le 2e du 3e. Il y avait sept partants.

LES COURSES D'ARRAS

La réunion donnée par la Société Hippique d'Arras aura lieu le dimanche 29 juin prochain à 14 h. Cette réunion comprendra au moins 7 épreuves dont : Une course plate pour gentlemen Riders (4.200 francs) ; Un steeple-chase (9.400 fr.) ; Un steeple-chase militaire (sous-officiers) (1.100 fr.) ; Une course au trot monté (7.000 fr.) ; Une course d'amateurs (trot monté ou attelé) (1.000 fr.) ; Une autre course au trot monté ou attelé, en partie liée (3.000 fr.)

Avis important. — La Compagnie du chemin de fer du Nord a, par lettre du 7 juin, confirmé, fait connaître à la Société Hippique d'Arras que, par mesure tout à fait exceptionnelle, elle autorisait les voyageurs de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai et leurs environs se rendant à Arras pour assister aux courses organisées le 29 juin à utiliser le train 312 et à descendre à Arras.

Le terri d'un charbonnage s'effondra à Gilly et détruisit sept maisons

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Un accident extraordinaire qui a pris les proportions d'une catastrophe, est survenu jeudi, vers deux heures du matin, dans la populeuse commune ouvrière de Gilly, près de Charleroi.

Depuis un certain temps, les habitants de la rue Martus, constatèrent que le terril haut d'une vingtaine de mètres des charbonnages des Houillères Unies qui fait front à leur demeure, était en mouvement par suite des déprédations du sol. Ils vivaient dans une crainte perpétuelle. La nuit de mercredi à jeudi, appréhendant une catastrophe, ils veillèrent et vers deux heures du matin, ils prévinrent la direction. A ce moment, le mur en béton qui clôturait le terril s'effondra dans un fracas formidable et les habitants n'eurent que le temps de se sauver. Des masses énormes de terre dévalaient du terril renversant tout sur leur passage, arrachant les pavés de plusieurs rues qui furent bientôt ensevelies sous les terres. Sept maisons furent détruites par la poussée des terres. Les mobiliers furent réduits en miettes.

Des équipes d'ouvriers travaillent en ce moment à déblayer pour pouvoir sauver une dizaine de maisons de la poussée des terres.

Des secours aux familles des victimes des catastrophes minières

Le projet de loi tendant à ouvrir au ministre des Travaux Publics un crédit destiné à allouer des secours aux familles des sinistrés des accidents de Petite-Rosselle, de Courcelles-lez-Lens, d'Auchy-les-Mines et de Bois-d'Asson, adopté par le Sénat avec modifications, vient d'être déposé à la commission des Finances de la Chambre.

Voici le texte de l'article unique de ce projet :

« Il est ouvert au ministre des Travaux Publics, en addition aux crédits accordés par les dépenses du budget général de l'exercice 1929, un crédit supplémentaire de 400.000 fr. applicable au chapitre ci-après du budget de son département Travaux Publics, première section, chapitre 110 (nouveau), secours aux familles des sinistrés de l'accident de Petite-Rosselle, et aux familles victimes des accidents des mines de Courcelles-lez-Lens, Auchy-les-Mines (Pas-de-Calais), Bois-d'Asson (Basses-Alpes), 400.000 fr. Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources du budget général de l'exercice 1930 à 1931 ».

Le Congrès des Directeurs de Conditions publiques à Roubaix

Le Congrès annuel des Directeurs de Conditions Publiques Européennes s'est clôturé à Roubaix, par un banquet, présidé par M. Emile Toulemonde, président honoraire de la Chambre de Commerce de Roubaix.

Parmi les décisions prises à ce Congrès, il y a lieu de citer notamment le vœu suivant :

« Les Directeurs de Conditions Européennes réunis à Roubaix constatent que pour le Conditionnement et l'essai des Soies on est désormais arrivé à une unification des règlements des différentes conditions des Soies Européennes. Après cette constatation, ils formulent le vœu que, dans l'intérêt du Commerce et de l'Industrie de la laine, on puisse arriver à une unification des règlements et des méthodes de conditionnement et d'essai et dans ce but, ils chargent leur collègue, M. Burlet, président de la section laines, d'étudier et de présenter pour leur prochaine réunion un projet de règlement unique qui sera soumis à l'approbation des Chambres de Commerce et des Associations intéressées, et cela conformément aux desiderata exprimés à la Conférence laitière de Bradford communiqués par une lettre de M. Maurice Dubrulle, président de la Fédération Internationale de la laine».

L'Union Internationale des Directeurs des Conditions publiques a prie également une décision en faveur de la généralisation du contrôle des soies artificielles par les Conditions publiques, de l'adoption d'accord avec les producteurs et les acheteurs des Textiles artificiels de règles uniformes de conditionnement et d'essais.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 20 juin 1930.

Soleil : Lever à 3 h. 48 ; coucher à 19 h. 55.
Lune : Lever à 0 h. 25 ; coucher à 13 h. 56.
Aujourd'hui : Ste-Florence. Demain : Ste-Alice

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 19 juin 1930, à 16 heures.

Baromètre : 761 mil. 5 ; hausse depuis la veille à 16 heures : 2 mil. 5.
Thermomètre : Fronde : 20.7 ; minima : 13.6 atteint à 3 h. 20 ; maxima : 23.5 atteint à 16 heures.
Etat hygrométrique : 71 ; fleuret d'eau tombée depuis la veille à 16 heures : 3 mil. 6 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : couvert.
Temps probable pour aujourd'hui : un peu chaud assez beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord : Nuageux, brumeux, se couvrant avec averses ou brumes, faibles et intermittentes ; Vent d'Ouest 3 à 4 mètres. Température minimum en baisse de 3 à 5°.

DEUIL. — Nous apprenons le décès de M. Jules Duburcq, ancien adjoint au Maire de Lille, du temps de la Municipalité Charles Delesalle et chevalier aux Abattoirs de Lille pendant 61 ans passés. M. Jules Duburcq était une figure bien Lilloise. C'était un brave homme rejoui et expansif qui avait su se créer bien des sympathies.

M. Duburcq est décédé à l'âge de 74 ans. Il fut otage pendant la guerre de 1914-18, en compagnie de Mgr Charost, évêque de Lille de M. G. Delory, député. La date de ses funérailles sera fixée ultérieurement. Abonné que le défunt était président d'honneur de plusieurs sociétés Lilloises.

— Jeudi 19 juin, à 11 h., avait lieu en l'église paroissiale d'Audruicq, les funérailles de M. Clément Codron, veuf de Mme Alice Wouff, ingénieur des Arts et Métiers, professeur honoraire à l'Institut Industriel du Nord de la France et à l'Ecole des Industrie Agricole de Douai, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officiers de l'Instruction publique, lauréat de l'Académie des Sciences, décédé à Audruicq le 16 juin dans sa 78e année.

Le défunt était issu d'une vieille famille originaire de Bonrbourg. Une nombreuse assistance suivait.

FEUILLETON DU 20 JUIN 1930. — N° 13

la dot fatale

PAR GEORGES MALDAGUE

RÉSUMÉ DES CHAPITRES PRÉCÉDENTS

Devant la Cour d'Assises de Montpellier, une jeune fille pâle et délicate, Pulchérie, qu'on appelle plus souvent Chérie, comparaît pour l'assassinat de la châtelaine du Val-Rose, qui l'a recueillie et élevée depuis sa naissance. Sept mois avant le dénouement de cette affaire, Claude Varagniez, avocat parisien, était venu passer, avec sa famille ses vacances chez sa tante, la châtelaine du Val-Rose, Chérie, appelée par une paysanne La Manette, à son lit de mort, avait appris le secret de sa naissance : Claude est son père, sa mère, une vendangeuse qui, se croyant abandonnée par Claude déposa son enfant à la grille du château puis se noya.

Or, la châtelaine a été tuée par Claude, qu'elle avait exaspéré. Chérie a assisté à la scène ; elle veut sauver l'avocat, qu'elle sait être son père.

Chérie lâcha à son tour le bras pesant ; elle suivit vaguement des yeux Pierrounet qui passait devant elle pour grimper avec une agilité d'écureuil à l'échelle conduisant au paillis, d'où les rats, une heure plus tôt, la faisaient fuir.

L'effroi s'emparait d'elle, comme il s'emparait du jeune garçon. Elle ne songeait plus qu'à une chose : échapper à ce spectacle qui exaspérait ses nerfs.

Et elle s'enfuit comme lui, cette peur derrière elle, qui semblait lui donner des ailes.

En remontant les marches de la cuisine, la jeune fille, prise d'un étourdissement, faillit perdre l'équilibre.

Quand elle arriva au milieu de la grande pièce, au plafond écrasant, tout tourna encore autour d'elle, lentement, puis très vite, et elle tomba, comme la châtelaine était tombée, pesamment sur le carreau.

Au premier étage, la fenêtre donnant sur les communs s'était refermée.

Claude Varagniez, avec sa figure de spectre, sa démarche d'ataxique, revenait au milieu de la chambre.

Dans la cour, le silence régna, puis Pif et Paf recommencèrent à gémir doucement, lamentablement, longuement.

Claude Varagniez avait à présent le calme que donne l'imminence du péril, cette tranquillité avec laquelle Chérie combinait tout à l'heure le plan qu'elle ne mettait point à exécution.

Venait-il de se rendre absolument compte de la scène qui se passait sous sa fenêtre, au clair de lune ?

Se demandait-il quels étaient ceux-là qui tiraient derrière eux la forme noire, et si cette forme noire était le corps de la femme lui jetant tout à l'heure de si terribles choses ?

Il alluma une bougie qu'il posa sur la table de toilette, regarda ses mains ; elles n'avaient aucune souillure.

En scrutant dans la glace sa face effrayante, il découvrit sur sa chemise des éclaboussures.

C'étaient des gouttelettes de sang.

D'une main fiévreuse, Claude trempa dans sa cuvette une serviette, la passa à plusieurs reprises sur le plastron criblé, puis il alla rouvrir très doucement la porte mettant en communication sa chambre avec celle de